



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2018**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Laure d'HARCOURT, Annick THOMASSET, Michel MARGAND, Sylviane AULAS, Charles-Alexandre ORTONNE, Raymonde MUTABAZI, Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Excusés : Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Corinne AUCAGNE
Emmanuel FELLOTT

Secrétaire de séance: Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 juillet 2018 sera présenté lors du prochain Conseil municipal du 4 octobre 2018.

1. DELIBERATION – RATTACHEMENT D'UNE COMMUNE NOUVELLE DENOMMEE « PORTES DES PIERRES DOREES » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

La commune de Jarnioux a délibéré sur le projet de création d'une commune nouvelle dénommée « Porte des pierres dorées » avec la commune Portes des pierres dorées (anciennement les communes de Liergues et de Pouilly-le-Monial).

Ces deux communes sont actuellement membres de deux EPCI : la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) pour la commune de Portes des pierres dorées et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saone (CAVBS) pour la commune de Jarnioux.

Cette configuration territoriale suppose notamment que Monsieur le sous-préfet du Rhône sollicite Monsieur le maire de Rivolet pour soumettre au Conseil municipal cette demande de rattachement de la future commune à la CCBPD.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions, est favorable à ce rattachement.

2. DELIBERATION – TAXE D'HABITATION – INSTITUTION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

3 types d'abattement s'appliquent sur la taxe d'habitation à Rivolet : l'Abattement Général à la Base (AGB) de 3%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec une ou 2 personnes (APC 1/2) de 10%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec 3 personnes ou plus (APC 3/+) de 15%.

La volonté est de se rapprocher progressivement du taux 0% pour l'AGB.

Monsieur le maire rappelle que l'AGB de 5% avait été ramené à 3% l'année dernière, et qu'il est opportun de le fixer à 1.50% en 2018. Cette réduction représenterait environ 4€ de dépenses supplémentaires par foyer.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de modifier l'abattement général à la base et de fixer le nouveaux taux d'abattement à 1.50%.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. Dates des prochaines réunions de commissions

La réunion sur la numérotation des rues aura lieu le jeudi 13 septembre à 19h.

La commission « Urbanisme » se réunira le mercredi 26 septembre à 20h30 (réflexion PLUi).

La commission « Gestion du personnel » se réunira le lundi 8 octobre à 20h30 (fiches de poste du personnel et indemnités).

La commission « Communication et Culture » se réunira mi-octobre. La date reste à définir.

Une réunion aura lieu avec les intervenants en NAP le jeudi 18 octobre à 20h.

3.2. Dates de réunions à prévoir pour certaines commissions

La commission « Cantine » : repas RPC avec 20% de bio.

La commission « Voirie » : rapprochement avec la commune de Cogny pour les travaux à entreprendre sur la route de la Croix de Fer à Champatin.

La commission « Ecole » : rencontre avec le Sou des écoles pour clôturer le dossier cantine et travailler sur le dossier de demande de subvention.

La commission « Finances » : réflexion sur les familles non résidentes de la commune, qui ont leurs enfants scolarisés à l'école de Rivolet

La commission « Fleurissement » : étude sur la diminution du nombre de bacs et la plantation en pleine terre.

3.3. Divers

- Monsieur Claude DUCHARNE remercie les membres du Conseil municipal pour leur attention lors de ses conscrits.

- Le vendredi 21 septembre aura lieu une réunion avec l'ensemble des associations de Rivolet pour élaborer le planning de l'utilisation des salles municipales pour l'année scolaire 2018-2019.

- Il convient de contacter à nouveau les responsables de la société Ulti Services pour l'obtention de nouvelles conventions adaptées aux contraintes actuelles.

- La remise des prix pour le fleurissement du Département a lieu le 11 septembre à Lyon, et celui des Pierres Dorées sera le 6 octobre à Oingt.

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

